



Pont Ango – Quai du Carénage  
76200 DIEPPE  
Tél : 02 32 14 40 60

## OFFICE DE TOURISME DIEPPE-MARITIME

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi trente septembre 2024 à 17h00, le Comité de Direction légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la commune de Dieppe, sous la présidence de Madame Emmanuelle CARU CHARRETON.

**Présents :** Emmanuelle CARU CHARRETON, Marie-Christine GUERARD (suppléante de Patrick BOULIER), Isabelle DUBUFRESNIL, Véronique DEPREUX (suppléante de Maryline FOURNIER), François GARRAUD, Véronique SENEAL (suppléante de Nicolas LANGLOIS), Imelda VANDECANDELAERE, Christine BERTHEVERS, Laurent BEUVIN, Jean-François BLOC, Cécile CHARLES, Asdis DAN, Kévin KENNEL, Fanny DORE CLAPISSON (suppléante de Sylvain MAILLARD), Frédéric MERLE, Bénédicte OUVRY, Nathalie ROMATET, Christophe ROMEFORT, Bryan WOY.

**Absents :** Loïc BEAUCAMP, Patrick BOULIER (supplée par Marie-Christine GUERARD), ANTOINE BRUMENT, Jean-Jacques BRUMENT, Daniel BUCAILLE, Frédéric CANTO, Yoann COLLIN, Martine FARCY, Maryline FOURNIER (suppléé par Véronique DEPREUX), Jean-Claude GROUT, Nicolas LANGLOIS (suppléé par Véronique SENEAL), Laëtitia LEGRAND, Paul MERLIN, Patrice PHILIPPE, Hervé FLEURY, Sylvain MAILLARD (suppléé par Fanny DORE CLAPISSON), François DE LA DOUCETTE.

Nombre de membres	
Composant le Comité :	32
En exercice :	32
Présents :	19
Procurations :	0
Votants :	19

### REGIE PUBLICITAIRE SITE INTERNET : MODIFICATIF

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

*La régie publicitaire du site internet de l'Office de Tourisme Dieppe Normandie a été mise en place dans le but de générer des revenus additionnels tout en offrant aux partenaires locaux une plateforme de visibilité. Cependant, une analyse récente des performances et des retours des partenaires révèlent que les tarifs actuels sont perçus comme peu attractifs.*

*Il est donc proposé au Comité de Direction de modifier les tarifs de ce service de la manière suivante :*

	<b>Page accueil, webcam et tout l'agenda</b>	<b>Autres pages au choix</b>
<b>Annuel</b> 2 mois gratuits	1 000 € HT	750 € HT

<b>6 mois - haute saison</b> (d'avril à septembre) 1 mois gratuit	600 € HT	450 € HT
<b>6 mois – basse saison</b> (d'octobre à mars) 1 mois gratuit	400 € HT	300 € HT
<b>1 mois – haute saison</b> (d'avril à septembre)	120 € HT	90 € HT
<b>1 mois – basse saison</b> (d'octobre à mars)	80 € HT	60 € HT

Il est précisé que 5 encarts maximum par page pourront être commercialisés sur une même période.

## **PAR CES MOTIFS**

LE COMITÉ DE DIRECTION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Tourisme,

VU la délibération du Conseil de Communauté de Dieppe-Maritime du 2 avril 2019 décidant de créer un Office de Tourisme d'agglomération sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (ÉPIC),

VU les délibérations concordantes des Conseils de Communautés de Falaises du Talou et de Dieppe-Maritime, respectivement des 10 et 22 juin 2021, décidant d'exercer en commun la compétence tourisme à compter du 1er janvier 2022,

VU les statuts de l'ÉPIC, adoptés par le Conseil de Communauté de Dieppe-Maritime le 2 avril 2019, et modifiés par délibérations concordantes des Conseils de Communautés de Falaises du Talou et de Dieppe-Maritime, respectivement les 10 et 22 juin 2021,

VU la délibération du 15 décembre 2020 fixant les tarifs des services de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime ainsi que les tarifs publicitaires de l'écran d'accueil,

CONSIDERANT l'intérêt de proposer une nouvelle grille tarifaire mieux adaptée pour la régie publicitaire du site internet,

APRÈS en avoir délibéré,

À l'unanimité,

MODIFIE les tarifs de la régie publicitaire du site internet tel que décrits dans l'exposé des motifs,

DIT que les recettes seront inscrites au budget annexe de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait certifié conforme au registre,



La Présidente,

Emmanuelle CARU CHARRETON

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée.

Déposé en Sous-préfecture le

Affiché le

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-877955716-20241001-DELIB2024-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Affichage : 01/10/2024